



Lourdes, le 15 septembre 2022

A l'attention des membres du  
Bureau Syndical du SIMAJE

**BUREAU SYNDICAL**

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'absence de quorum lors de la séance du Bureau Syndical du 14 septembre 2022, conformément à l'article L 2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Syndical délibérera sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents :

**le lundi 19 septembre 2022  
à 9 heures**

**en Mairie de LOURDES, salle du Conseil Municipal  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
65100 LOURDES**

Rappel de l'ordre du jour :

**1 - RESSOURCES HUMAINES**

1.1 - Création d'emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

**2 - SCOLAIRE PERI ET EXTRA SCOLAIRE**

2.1 - Convention entre la Ville de LOURDES et le SIMAJE pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux

**3 - FINANCES**

3.1 - Etude de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une cuisine : demande de subvention.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Président

Thierry LAVIT